

RCS : CANNES Code greffe : 0602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CANNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 00814 Numéro SIREN : 830 872 826 Nom ou dénomination : A.M.P. AZUR MACONNERIE ET PEINTURE
--

Ce dépôt a été enregistré le 04/05/2022 sous le numéro de dépôt 2012

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES				N° 2065-SD	
IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS				2021	
Exercice ouvert le		01/01/2020		et dos le	
				Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
AZUR MACONNERIE & PEINTURE 32-32 AVENUE DES ÉCOLES 06100 LE CANNET			32-32 AVENUE DES ÉCOLES 06100 LE CANNET		
SIRET : 82087260500011					
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET :					
B ACTIVITE					
Activités exercées : TRAVAUX DE MACONNERIE				Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable à 31%		Bénéfice imposable à 28%	
				Bénéfice imposable à 15%	35 / 130
				Déficit	
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%					
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		☐	Jeunes entreprises innovantes		☐
			Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur		☐
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		☐
Société d'investissement immobilier cotée		☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		
			Plus-values exonérées relevant du taux de 15%		
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %					
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre					
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :					
3- Si vous êtes l'entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration n°2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom et le numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
ECF ☐ Nom et adresse du prestataire					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :					
Nom et adresse du conseil :					
Tél :					
Tél :					
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :					
Identité du déclarant :					
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA					
Date : 28/01/2021 Lieu : LE CANNET					
Qualité : PRÉSIDENT					
Nom du signataire : ABIDI HADEU					

CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD
(2021)

Si déposé néant, cochez la case ☐

H REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES								
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres		
						b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)						c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e		
						f		
						g		
						h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j		
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)		
I REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SLP et ste de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
	Nombre de parts sociales appartenant à la personne associée en tant que propriétaire ou résident 2	Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits 4		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement 5		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6 6	
			Indemnités forfaitaires 5	Remboursements 6	Indemnités forfaitaires 7	Remboursements 8		
J DIVERS								
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)								
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION								
REMUNERATIONS				MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%				
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)				MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
				MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice				
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)				MVLT réalisée au cours de l'exercice				
				MVLT restant à reporter				

1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2021

Désignation de l'entreprise AZUR MACONNERIE & PÉTIPIER										Néant ☐					
Adresse de l'entreprise 32 32 AVENUE DES ÉCOLES 06110 LE CAHNET															
SIREN 8 3 0 8 7 2 9 0 6															
Durée de l'exercice en nombre de mois 12															
Durée de l'exercice précédent* 12															
Exercice N clos le 31 12 2021															
ACTIF										Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles									010		012			
	Fonds commercial *														
	Autres *									014		016			
	Immobilisations corporelles *									028	56 907	030	11 122	45 785	
	Immobilisations financières * (1)									040	1 430	042		1 430	
Total I (5)									044	58 337	048	11 122	47 215		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *									050	15 550	052		15 550
		Marchandises *									060		062		
	Avances et acomptes versés sur commandes									064		066			
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *									068		070		
		Autres* (3)									072	40 000	074		40 000
	Valeurs mobilières de placement									080	4 000	082		4 000	
	Disponibilités									084	46 859	086		46 859	
	Charges constatées d'avance*									092		094			
Total II									096	106 409	098		106 409		
Total général (I + II)									110	164 746	112	11 122	153 624		
PASSIF												Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*									120		120		500	
	Écarts de réévaluation									124		124			
	Réserve légale									126		126			
	Réserves réglementées*									130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* (131))									132	49 176	132		49 176	
	Report à nouveau									134		134			
	Résultat de l'exercice									136	30 370	136		30 370	
	Provisions réglementées									140		140			
Total I									142	80 046	142		80 046		
Provisions pour risques et charges															
Total II									154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées									156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours									164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*									166	18 330	166		18 330	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : (169))									172	55 248	172		55 248	
Produits constatés d'avance									174		174				
Total III									176	73 579	176		73 579		
Total général (I + II + III)									180	153 624	180		153 624		
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an				193		(4)	Dont dettes à plus d'un an				195		
	(2)	Dont créances à plus d'un an				197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*				182	35 783	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs				199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*				184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste) DGFIP N° 2033-B-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 392 septies A bis du Code général des impôts)		Designation de l'entreprise AVON MACONNERIE & PEINTURE		Neant ☐ *		
A — RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		Exercice N clos le		
		018		3 1 1 2 2 3 2 0		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	209		210		
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	791 938
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	(63 535)
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits			230	895	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	729 298	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises)*			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	260	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : 5 160 - mobilier - immobilier)				242	499 392
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)		243	944	244	944
	Rémunérations du personnel*				250	147 240
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	37 031
	Dotations aux amortissements*				254	7 374
	Dotations aux provisions				256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260				
Total des charges d'exploitation (II)				264	692 241	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	37 057	
Produits financiers (III)	280			294	3	
Produits exceptionnels (IV)				290	10	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 21 ^{er} octet)	347		300	1 333	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	5 360	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310	30 370	
B — RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	30 370	
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles*			322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	5 360
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44, sexies)	986	ZEI - IF (44, octets et octies A)	987		342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44, septies)	981	IFI (44, sexies A)	989		
	ZRD (44, terdecies)	127	ZRR (44, quindicies)	138		
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44, quaterdecies)	345				
	Bassins arbants à dynamiser - BUD (art. 44, sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44, septdecies)	993		
	Crédit report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art. 39, decies A)	655		350
	Dont civitas		Déduction exceptionnelle (Art. 39, decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (Art. 39, decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art. 39, decies D)	648		
	Déduction except. simulateur de conduite (art. 39, decies F)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39, decies I)	990		
	Déduction exceptionnelle (art. 39, decies G)	649				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		Bénéfices col.1	352	35 730	354
	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356		
Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		Bénéfices col.1	370		372	

N° 2033-B-SD

Désignation de l'entreprise

[illegible]

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

N° 2033-C-SD2021

Désignation de l'entreprise : <u>AXUR MACONNERIE & PEINTURE</u>										Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460	21 123	462	35 783	464		466	56 907		
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476			
Immobilisations financières		480	1 430	482		484		486	1 430		
TOTAL		490	22 553	492	35 783	494		496	58 337		
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations incorporelles			500		502		504		506		
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550	3 748	552	7 374	554		556	11 122		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566			
TOTAL			570	3 748	572	7 374	574		576	11 122	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1		2		3		4		5		
	6		7		8		9		10		
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme*	Long terme					
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19% (1)			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

Désignation de l'entreprise : <u>AZUR MACONNERIE & PEINTURE</u>								Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										
A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600	602	604	606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %		601	603	605	607				
	Autres provisions réglementées*		610	612	614	616				
Provisions pour risques et charges			620	622	624	626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630	632	634	636				
	Sur stocks et en cours		640	642	644	646				
	Sur clients et comptes rattachés		650	652	654	656				
	Autres provisions pour dépréciation		660	662	664	666				
TOTAL			680	682	684	686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)					
		Dotations		Reprises						
Immob. incorporelles	700		705							
Terrains	710		715							
Constructions	720		725							
Inst. techniques mat. et outillage	730		735							
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745							
Matériel de transport	750		755							
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765							
TOTAL		770	775							
					Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD					780
II DÉFICITS REPORTABLES					III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982	Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI				995	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)				996
Déficits imputés				983						
Déficits reportables				984						
Déficits de l'exercice				860						
Total des déficits restant à reporter				870						
IV DIVERS										
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin						325				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite						327				
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS						326				
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								390		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise : AEUR MACONNERIE & PEINTURE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2020		et clos le : 31/12/2020 Durée en nombre de mois : 12	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376		
dont apprentis	657		
dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	791	938
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1		106	791 938
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2		144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	125	006
Variation négative des stocks	145	63	535
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	354	591
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	20	055
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3		152	563 186
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3		137 228 752
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	228	752
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		
Effectifs au sens de la CVAE *	023		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	160 au
Date de cessation	186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salaires et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises - qualification des effectifs

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° 2033-F-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 0

SIREN 8 3 0 8 7 2 8 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE AZUL MACRONNET & PRINCEPI

ADRESSE (voie) 32 32 AVENUE DES ECONES

CODE POSTAL 06110

VILLE CANNES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique LABIOL Prénom(s) BASSEN
Nom marital % de détention 100 Nb de parts ou actions 500
Naissance : Date 12/12/73 N° Département 97 Commune TUNISIE Pays
Adresse : N° 62 Voie AVENUE DE LA REPUBLIQUE
Code Postal 06400 Commune CANNES Pays FR

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

7 FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2021

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2020

SIREN 830872826

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE ALOR MACONNERIE & TEINTURE

ADRESSE (voie) 32-32 AVENUE DES BRILLANT

CODE POSTAL 06110 VILLE LE CANNET

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

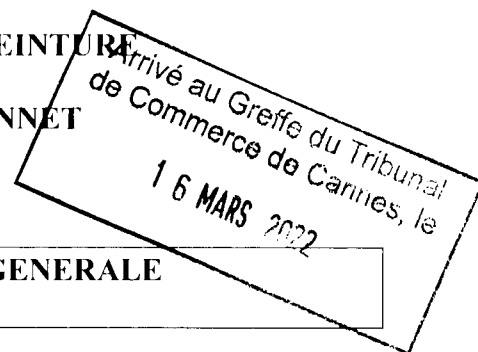
Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

SASU AMP AZUR MACONNERIE ET PEINTURE
SARL AU CAPITAL DE 500 €
33 Avenue des Écoles - 06110 LE CANNET
SIREN 830 872 826



PROCES VERBALE DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 30 Juin 2021

L'an deux mille vingt et un et le trente juin à dix-huit heures, les associés de la Société AMP AZUR MACONNERIE ET PEINTURE, Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 €, se sont réunis au Siège Social :

33 Avenue des Écoles
06110 LE CANNET

En assemblée générale extraordinaire.

Etaient présents :

- | | |
|--|--------------------------|
| - Monsieur LABIDI Hassen
Associé – Président
62 Boulevard de la République
06400 CANNES | Titulaire de 500 actions |
|--|--------------------------|

L'assemblée est présidée par Monsieur LABIDI Hassen, Associé, président.

Le Président constate que les associés présents représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre les décisions ordinaires conformément aux dispositions prévues dans les statuts.

Le président dépose sur le bureau, et met à la disposition de l'assemblée :

- Le rapport de gestion
- L'inventaire, le bilan et le compte de résultat, ainsi que les annexes
- Le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice 2020
- Approbation de ces comptes et rapports
- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31/12/2020
- Quitus au gérant
- Fixation de la rémunération du gérant pour l'exercice 2021

L H

Personne ne demandant la parole, le Président, met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance :

De ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée que la communication des comptes sociaux ont bien été respectés et notamment de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le dit rapport, ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice 2020 présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice un bénéfice de 30 370 euros

Elle décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

50 euros au compte Réserve légale
30 320 euros au compte Autres Réserves

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2020 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'entériner la non rémunération du gérant pour l'exercice 2020 et de la maintenir pour l'exercice 2021.

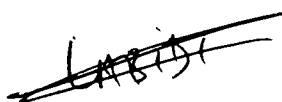
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

De tout ce que dessus a été dressé le procès verbal, qui a été signé par le Président de séance, et visé par les associés présents.

Fait à Cannes, le 30 Juin 2021

LABIDI Hassen



SASU AMP AZUR MACONNERIE ET PEINTURE
33 Avenue des écoles
06110 LE CANNET
Siren : 830 872 826

BILAN AU 31/12/2020

RAPPORT DE GESTION

Cet exercice se clôture par :

2020

Produits d'exploitation

729 298

Charges d'exploitation

692 241

Résultat d'exploitation

37 057

LH
~~LABIDI~~